

Pierre de TRUCHIS

Expert Comptable

Commissaire aux Comptes

Inscrit au Tableau de l'Ordre de Paris Ile de France

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

12, rue Alfred de Vigny

75 008 Paris

Tel : 01 45 63 62 62

3A INVEST

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur des titres de la SAS DEBEO FINANCE apportés à la SARL 3A INVEST

Vendredi 8 Juin 2012

3A INVEST

15, rue Jean Dussourd

92600 ASNIERES SUR SEINE

Ce rapport contient 7 pages

Pierre de TRUCHIS

Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Inscrit au Tableau de l'Ordre de Paris Ile de France
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
12, rue Alfred de Vigny
75 008 Paris
Tel : 01 45 63 62 62

3A INVEST

**15, rue Jean Dussourd
92600 ASNIERES SUR SEINE**

**Rapport du commissaire aux apports sur la valeur des titres de la société DEBEO FINANCE
apportés à la société 3A INVEST**

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par Monsieur Stanislas BES de BERC, dans le cadre de l'opération d'apport de titres de la société DEBEO FINANCE qu'il détient, à la société 3A INVEST, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports prévu par l'article L 223-9 du Code de Commerce.

La valeur des apports a été arrêtée dans le projet de statuts établis par les associés-fondateurs.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon le respect de la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission.

La doctrine requière la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports et à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et, d'autre part, à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée, le cas échéant, de la prime d'émission.

Ma mission est ponctuelle et prend fin avec le dépôt de mon rapport.

Mon rapport vous est présenté selon le plan suivant :

- 1) Exposé de l'opération projetée
- 2) Evaluation et rémunération des apports
- 3) Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports
- 4) Conclusion

1. Exposé de l'opération projetée

1.1 Personne et entités concernées

Monsieur Stanislas BES de BERC, domicilié 15, rue Jean Dussourd – 92600 ASNIERES SUR SEINE, actionnaire et Président Directeur Général de la société DEBEO FINANCE.

- La société 3A INVEST est une société à responsabilité limitée, en cours de formation, dont le capital est de 1.352.669 euros divisé en 1.352.669 parts sociales de 1 € de valeur nominale. Selon le projet de statuts, son objet est :
 - La prise de tous intérêts et participations directes ou indirectes par tous moyens, l'achat, la souscription, la gestion de tous droits sociaux, actions, obligations dans toutes affaires ou entreprises ;
 - L'exercice de tout mandat social ;
 - Tous services, conseils, assistance et prestations diverses notamment en matière d'animation, de gestion administrative, comptable, financière, etc... ;
 - L'exploitation par bail ou autrement, l'acquisition et la cession de tous fonds de commerce ;
 - Et généralement, toutes opérations commerciales, financières, immobilières et mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

Son siège social est situé 15, rue Jean Dussourd – 92600 ASNIERES SUR SEINE.

Elle n'est pas immatriculée au registre du Commerce car elle est en cours de constitution.

- La société DEBEO FINANCE, société dont les titres sont apportés, est une société anonyme, au capital de 222.000 euros divisé en 222.000 actions de 1 € de valeur nominale.

Son siège social est situé 17, rue Jean Dussourd à Asnières sur Seine (92600).

Elle est immatriculée au registre du Commerce de Nanterre, sous le numéro 485 138 804.

Selon ses statuts, son objet est en France et à l'étranger :

- La prise par tout moyen sans exception ni réserve, la détention, la gestion, le transfert par tout moyen, en tout ou en partie, de toutes participations majoritaires ou minoritaires dans toutes sociétés ou entreprises quelconques existantes ou à créer,
- L'assistance à ses filiales et participations dans tous les domaines notamment en matière administrative et financière,
- Sous réserve le cas échéant du respect des dispositions légales et réglementaires propres à ces activités ;

- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat d'instruments financiers ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ;
- Généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser son extension ou son développement.

1.2 Description des apports

L'actionnaire de la société DEBEO FINANCE, aux termes du projet de statuts apporte à la société 3A INVEST :

- 40 % des titres constituant le capital de la société DEBEO FINANCE, soit 88.797 actions en pleine propriété sur les 222.000 actions émises par la société.

Sur le plan juridique, l'opération portant sur des droits sociaux est une opération d'apports en nature.

Au plan fiscal, l'opération est un apport à titre pur et simple régie par les dispositions des articles 809 et 810 du Code Général des Impôts.

1.3 Motifs de l'opération

La société DEBEO FINANCE exerce une activité d'animation de groupe auprès des trois sociétés qu'elle détient à savoir, les sociétés TOP CHRONO, RUTHILIUS et EUROTOP spécialisées dans la livraison urgente et sécurisée de plis ou colis en région parisienne.

Dans le cadre de ses projets d'expansion, la société a ouvert son capital en mai 2011 à la société SOFINORD (groupe PHONE-REGIE) dans le but :

- d'accélérer le développement commercial du groupe ;
- d'obtenir, le cas échéant, des moyens financiers supplémentaires.

L'opération d'apports de titres favorise ainsi la fluidité du capital de DEBEO FINANCE.

Elle permet en outre à Monsieur BES de BERC de disposer d'une structure juridique lui permettant de recueillir des fonds, que ce soit par des dividendes ou, le cas échéant, la cession partielle ou totale des titres apportés, en vue de les réinvestir dans d'autres projets de développement.

2. Evaluation et rémunération des apports

2.1 Evaluation des apports

Au terme du projet de statuts, les apports sont constitués

- d'apports en numéraire à hauteur de 400,00 € ;

- des titres de la société DEBEO FINANCE se décomposant en 88.797 actions, apportés pour une valeur d'ensemble de 1.352.269,00 euros (un million trois cents cinquante-deux mille deux cents soixante-dix euros).

Ces titres sont évalués selon la formule de calcul suivante :

$$PX = (6.5 \times EBIT \pm TN)$$

Où PX désigne la valeur d'ensemble de la société

Où l'EBIT désigne le résultat consolidé d'ensemble du groupe DEBEO au titre de l'exercice clos au 31/12/2011, minoré de la participation des salariés, étant précisé qu'aucun amortissement d'écarts d'acquisition, ni aucune provision pour dépréciation du fonds de commerce n' a été pris en compte et que toutes les charges ou produits relatifs aux exercices antérieurs, quelque soit leur nature, n'ont pas été comptabilisés dans l'EBIT mais en résultat exceptionnel.

Où TN désigne la trésorerie nette consolidée du groupe DEBEO, sur la base des comptes au 31/12/2011, étant entendu que la trésorerie nette désigne la somme des disponibilités et des valeurs mobilières de placement, de laquelle ont été déduite :

- o la somme des emprunts et dettes financières court, moyen et long-terme contractés auprès des établissements de crédit, à l'exception des seuls emprunts contractés pour l'aménagement sur le bâtiment du siège social ;
- o les comptes-courants d'associés ;
- o les engagements hors bilan (crédit-bail, effets escomptés...)

La valeur globale de la société DEBEO FINANCE est donc estimée à 3.380.789,00 euros, soit un montant de 1.359.269,00 pour la quote-part du capital apportée.

L'ensemble des apports atteint donc la somme de 1.352.669,00 (Un million trois cents cinquante-deux mille six cents soixante-neuf) euros.

2.2 Rémunération des apports

Il a été décidé d'émettre 1.352.669 parts de la société 3A INVEST, à une valeur unitaire de 1 € par part, sur la base d'une valeur globale des apports de 1.352.669,00.

3. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports

3.1 Diligences accomplies

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes pour :

- vérifier la réalité des actifs apportés,
- contrôler la valeur attribuée aux apports.

Mes travaux ont notamment consisté à :

- m'entretenir avec Monsieur Edouard JEULIN, directeur général délégué de la société DEBEO FINANCE, pour comprendre le contexte économique, juridique et financier de l'opération envisagée ;
- m'assurer de l'existence et de la propriété des titres de la société DEBEO FINANCE détenus par Monsieur Stanislas BES de BERC et apportés à la société DEBEO FINANCE ;
- examiner les derniers documents juridiques et financiers de la société DEBEO FINANCE, à savoir, rapports de gestion du conseil d'administration, procès-verbaux des Assemblées Générales des actionnaires, comptes annuels 2010 et 2011, et rapports sur les comptes du commissaire aux comptes y afférents ;
- examiner les documents financiers 2010 et 2011 établis par les trois filiales de la société DEBEO FINANCE ainsi que les rapports des commissaires aux comptes y afférents ;
- prendre connaissance des chiffres d'activité et de résultats des trois filiales au 30 Avril 2012 établis sur la base des tableaux de bord en place ;
- contrôler le calcul de la valorisation des titres de la société DEBEO FINANCE en vérifiant l'origine des chiffres retenus et l'exactitude des calculs ;
- m'assurer que la méthode de valorisation retenue par la direction pour la valorisation de la société DEBEO FINANCE était pertinente ;
- m'assurer que les événements majeurs survenus dans la société, entre la date de clôture et la date de mes travaux, et dont j'ai eu connaissance, ont bien été pris en compte, le cas échéant, dans l'appréciation de la valeur de l'apport.

J'ai obtenu une déclaration écrite de Monsieur Stanislas BES de BERC relative aux conditions d'arrêtés de comptes de la société au 31 Décembre 2011, aux événements survenus depuis la clôture, et aux éléments retenus pour l'évaluation de la société DEBEO FINANCE ;

Enfin, j'ai eu communication de toutes les pièces et documents demandés ; toutes précisions et tous renseignements complémentaires m'ont été fournis.

3.2 Appréciation de la réalité et de la valeur des apports

La valeur des titres de la société DEBEO FINANCE apportés par Monsieur Stanislas BES de BERC à la société DEBEO FINANCE s'élève dans le projet de statuts à la somme de 1.352.269 €.

J'ai constaté l'existence de ces titres.

J'ai également contrôlé leur valeur en examinant la méthode retenue par la direction pour chiffrer la valeur des titres de la société DEBEO FINANCE.

J'ai contrôlé le bien-fondé de cette méthode en constatant qu'il s'agissait d'une méthode usuelle basée à la fois sur un multiple de résultats et sur des éléments patrimoniaux, en l'occurrence la situation de trésorerie retraitée d'une partie de l'endettement, que ce multiple était d'un niveau acceptable, et que l'ensemble des calculs avait bien été effectué au niveau consolidé.

4. Conclusion

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur des apports s'élevant à 1.359.269,00 euros (un million trois cents cinquante-neuf mille deux cents soixante-neuf euros) n'est pas surévaluée et, en conséquence, que le montant des apports est au moins égal à la quote-part correspondant de capital créée chez la société 3A INVEST, bénéficiaire de l'apport.

Fait à Paris, le Vendredi 08 Juin 2012

121

Pierre de Truchis
Commissaire aux comptes